Santé publique: programme d'action communautaire 1996-2000 de prévention de la toxicomanie

1994/0135(COD) - 21/06/1994 - Document de base législatif

Cette proposition de décision du Parlement Européen et du Conseil porte sur l'adoption d'un programme pluriannuel de lutte contre la toxicomanie conformément au cadre de l'action dans le domaine de la santé publique (1995-2000). Le programme se concentrera essentiellement sur les points suivants : - amélioration de la sensibilisation du public en particulier par des actions coordonnées sur une base transnationale; - utilisation des opportunités fournies par d'autres politiques, programmes et instruments communautaires pour prévenir et combattre la toxicomanie; - soutien aux initiatives et actions ciblées sur les jeunes en âge scolaire dans des environnements pertinents -foyer, loisirs, école- et à la promotion de bonnes pratiques à cette fin. Les pays de l'AELE et d'Europe centrale et orientale peuvent être associés aux activités de ce programme. La Commission peut, en outre, collaborer avec le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, l'OMS, l'UNESCO, le BIT et le PNUCID. En annexe, le programme détaille avec précision la portée des actions à mener au niveau communautaire. La Commission propose pour ce programme un budget de 28,5 millions d'Ecus de 1995 à 1999.